

Séance du 2 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Objet : SYDEC - Alimentation du lotissement Lahitte

L'An Deux Mille Vingt Deux, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25/05/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Marc DABESCAT

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaelle MARTIN.

- ✚ VU l'avis favorable du Permis d'Aménager N° 040 029 18 C0001 en date du 21 décembre 2018,
- ✚ VU la délibération du 21 septembre 2017 par laquelle le Conseil municipal approuvait la création du « Lotissement Lahitte »,
- ✚ VU l'étude réalisée par le SYDEC en date du 7 avril 2022 relative à l'alimentation du lotissement communale Lahitte,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve la proposition du SYDEC, détaillée ci-après :
 - o Réseau DP aménagement collectif public :
 - Travaux GC pour déploiement du réseau basse tension dans le lotissement,
 - Fourniture et pose de câble réseau, coffret réseauParticipation communale = 16 095€
 - o Eclairage public rural lotissement :
 - Travaux GC,
 - Fournit. et pose de candélabres de 4m de haut et lanternes LED EOLEParticipation communale = 20 449€
 - o Infrastructure Génie Civil :
 - Fourniture et pose de fourreaux 42/45,
 - Fourniture et pose de chambres de tirageParticipation communale = 8 017€
- Engage la commune à rembourser le montant de la participation communale qui s'élève à 44 562€ sur un emprunt contracté auprès du SYDEC.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

